

Règlement pour la Brocante du Vivier d'Oie

1. Prière de vous munir de votre reçu de réservation et de les présenter à notre délégué lors du contrôle.
2. Les arrivées se font entre 6h00 et 8h00 du matin. Fermeture des barrières à 8h30. Réouverture des barrières à 16h30. Les départs se font à partir de 16h30 et au plus tard à 17h30, il est donc recommandé de commencer à ranger les stands dès 16h00.
3. Si lors du contrôle, il est constaté qu'une personne exerce une activité professionnelle (vente d'articles neufs, boissons, nourriture), et qu'il a payé un emplacement de 40€, l'organisateur se réserve le droit d'expulser le brocanteur (sans remboursement) si un professionnel faisant la même activité se trouve dans les environs sinon un supplément de 150,00 € sera demandé, sous peine d'expulsion.
4. Les emplacements réservés ne seront ni échangés, ni remboursés. En cas de revente, votre nom étant sur le ticket de réservation, vous serez tenu responsable en cas de problème.
5. Les organisateurs se réserveront le droit de refuser la location d'un emplacement à toute personne n'ayant pas respecté le règlement ou ayant occasionné des désagréments aux riverains, ceci est également valable pour les brocantes futures.
6. Il est interdit de vendre des animaux, des armes, des contrefaçons, des produits alimentaires sans autorisation, des objets à connotation xénophobe et interdit de faire une tombola ou loterie, de distribuer des flyers publicitaires, objets publicitaires, cartes de visite, ...
7. Par ordre de Police, les trottoirs et entrées de garage devront rester libre d'accès et aucun détritrus ne sera toléré pendant et après la brocante.
8. Les riverains qui s'installent devant leur garage, devront eux aussi s'acquitter de la somme de 40,00 € et 10,00 € de caution le jour de la brocante, lors du contrôle.
9. Le Vivier d'Oie organise une brocante chaque année avec l'autorisation de l'administration communale de 6h00 à 17h00.
10. CAUTION : une caution de propreté de 10,00 € est demandée et sera restituée (uniquement si l'emplacement est impeccable) LE JOUR MEME ENTRE 16h30 et 17h30 et sur présentation du reçu après vérification de l'emplacement par le steward (aucuns déchets, sacs poubelles, cartons et invendus ne seront tolérés).
Le remboursement des cautions se fera uniquement le jour même pour les particuliers, sur le pont du chemin de fer au coin de « Latérale » sur la chaussée de Waterloo aux environs de 16h30 et jusqu'à 17h30 max.
Aucun remboursement ne sera effectué après ce jour.
Pour les commerçants du quartier le remboursement se fera via le compte en banque.
Merci de vous munir d'une photo (GSM) de l'emplacement propre.
Les trottoirs et la rue (espace public) doivent être libérés pour 17h30 !
11. Chaque participant a lu le règlement de la brocante et s'engage à le respecter scrupuleusement.